

Rappel Agenda 2019

Dispositifs	Période	Outils	Observations
CP vers CET	du 02 au 20 mai 2019	CONCERTO	
Jours CET ==> PERCO et/ou PERE	du 02 mai au 06 juin 2019	CONCERTO	
Choix Versements Mensuels PEG	du 02 mai au 06 juin 2019	CONCERTO	sur paie de juil. à décembre
Choix Versements Mensuels PERCO	du 02 mai au 06 juin 2019	CONCERTO	sur paie de juil. à novembre
Versement exceptionnel PEG	du 29 nov au 06 décembre 2019	CONCERTO	sur paie de décembre
Versement exceptionnel PERCO	du 29 nov au 06 décembre 2019	Personnéo	Via carte bancaire/SEPA
Versement exceptionnel PERE	permanent jusqu'au 19 déc. 2019	Visiogo	Via carte bancaire/SEPA
Versement périodique PERE	permanent	Visiogo	Via carte bancaire/SEPA

Possibilité de faire un versement exceptionnel PERCO par carte bancaire (attention au plafond !!) **ou mandat SEPA avec un minimum de 50€ via :**

PERSONEO

Rendez-vous sur le site de la BNP, puis

En cliquant dans l'icône « *Ouverture du PERCO* » en bas de page d'accueil.

Versements	% Abondement	Abondement brut	Abondement net
$X \leq 200€$	150%	Jusqu'à 300€	Jusqu'à 270.9€
$200€ < X \leq 400€$	100%	Jusqu'à 200€	Jusqu'à 180.6€
$400€ < X \leq 1309€$	33%	Jusqu'à 300€	Jusqu'à 270.9€

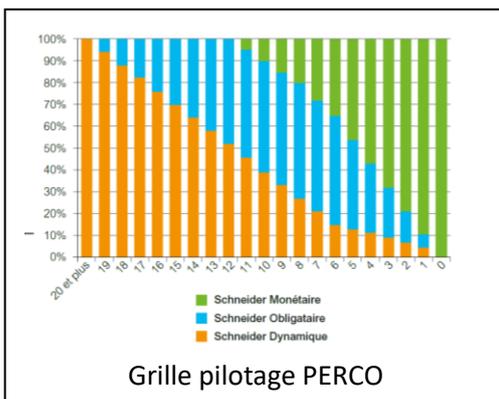
✓ L'abondement sera versé fin décembre et converti en parts de fond avec votre versement.

✓ Vous avez la possibilité de placer la somme en gestion pilotée (vérifiez votre âge dans vos données personnelles) ou panachage de plusieurs fonds (10€ mini par fonds).

✓ Faire le point de ses versements 2019 (versements mensuels, monétisation) dans l'historique des opérations.

Performances passées des fonds PERCO qui ne préjugent pas des performances futures :

Risque 7 : très élevé Risque 5 : élevé
Risque 3 : modéré Risque 1 : très faible



Fonds (risque)	Du 01/01/ au 13/11/2019	1 an glissant au 13/11	3 ans glissants au 13/11	5 ans glissants au 13/11
Schneider Dynamique (5)	24.61	17.49	27.26	41.01
Schneider Diversifié (4)	14.81	10.24	17.59	27.70
Schneider Obligataire (3-)	4.03	4.40	7.1	ND
S. Energie Solidaire (2)	3.35	3.43	2.19	4.92
Schneider Monétaire (1)	-0.22	-0.26	-0,77	-0.55



Plus vous approchez de la retraite plus vous avez intérêt à placer dans le PERCO pour récupérer l'abondement qui vous procure un taux d'intérêt sans équivalent !!

Sur 6 ans, c'est jusqu'à l'équivalent de 3 mois de SMIC gagnés comme prime de départ avec l'abondement:

			Intérêt annuel (%) grâce à l'abondement jusqu'à la retraite an N dans un fonds très peu risqué comme Schneider monétaire								
année	versement	abondement net	N-8	N-7	N-6	N-5	N-4	N-3	N-2	N-1	N
N-9	1309,1	722	6,1	5,8	5,4	5,2	4,9	4,6	4,4	4,2	4,0
N-8	1309,1	722		6,9	6,5	6,1	5,7	5,4	5,0	4,7	4,4
N-7	1309,1	722			7,9	7,3	6,8	6,3	5,8	5,4	5,0
N-6	1309,1	722				9,2	8,4	7,7	7,1	6,5	5,9
N-5	1309,1	722					11,0	9,9	8,9	8,1	7,3
N-4	1309,1	722						14,0	12,3	10,8	9,4
N-3	1309,1	722							18,4	15,5	13,1
N-2	1309,1	722								27,6	21,6
N-1	1309,1	722									55,2
Capital acquis		18280									

Nota : L'ensemble des versements d'épargne personnelle dans les plans d'épargne salariale (PEE + PERCO) ne peut pas dépasser 25% de la rémunération annuelle brute.

Rappel sur le versement mensuel :

... → Le versement mensuel est une règle de base de l'épargnant. Il permet de lisser le risque à l'entrée et de moyenniser le prix d'acquisition à la baisse par rapport au versement unique. Cela devrait se vérifier une fois de plus en 2019. Nous sommes au plus haut depuis l'origine, sur Schneider Diversifié et Schneider Dynamique. *Un versement mensuel de 2019 recommencera en 2020 en l'absence de modification dans Concerto en mai.*

Rappel des modes de sorties :

→ En phase d'épargne : 5 cas de déblocage dont l'achat de la résidence principale (constitution de l'apport personnel bien meilleur que l'épargne logement. Le tableau ci-dessus s'applique avec un achat année N)

→ En phase retraite : possibilité de sortir en capital en une ou plusieurs fois (CSG sur plus-value) ou en rente imposable partiellement.

Rappel à la direction :

Il est fort dommageable que la direction ne mette pas en oeuvre l'ensemble des outils PERCO, votés par le législateur et la souplesse maximum pour favoriser l'épargne salariale:

- Transfert du PEE vers le PERCO avec perception de l'abondement,
- Alimentation du CET avec les RTT, heures supplémentaires....,
- Plusieurs périodes de versement exceptionnel et de monétisation du CET,
- Passage de 5 à 12 mois pour le versement mensuel.

Vos représentants **FO sont à votre disposition pour toute question ou renseignement sur les dispositifs de retraites supplémentaires : PERCO, PERE (Ex Art.83), Art.39 et CET.**

N'oubliez pas, pour le versement annuel dans le PERCO, après le 6 décembre 17H00, ce sera trop tard !



✉ fo.schneider.france@gmail.com



Retrouvez-nous sur <http://www.fo-schneider.fr/>
<http://www.fo-cadres.fr/>

